

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Frédéric OLLITRAULT Dominique SAVARY.

Absents excusés : David COLANGE (pouvoir à E. JANIER-DUBRY), Marie-Angélique COTTER (Pouvoir à F. OLLITRAULT), Sylvain DURY, François FENIET (Pouvoir à L. BLONDEAU), Fabien MOREL, Benoît PIARD (Pouvoir à C. BRUNEEL), Jérémie PIARD (Pouvoir à D. MARTIN).

M. le Maire demande la possibilité de rattacher à l'ordre du jour, des délibérations à prendre concernant :

- une demande d'aide à maîtrise d'ouvrage pour la future régie de chaleur et le suivi technique de la chaufferie-bois,
- une admission en non-valeur à la demande de la Trésorerie,
- l'annulation d'une délibération à la demande de la Sous-Préfecture. Accord à l'unanimité.

1) Approbation du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Mme Lise MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Travaux au centre Duchet

- **Décision n°2** : Suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal, M. le Maire fait part de la décision de signer un avenant avec APAVE, du fait de l'évolution du programme de travaux qui est passé de 2.6 à 4 M € HT et de la prolongation du délai de l'opération de 15 à 18 mois.
Cela représente une plus-value de 1 330 € HT sur le marché CSPS (Coordonnateur de Prévention et de Protection de la Santé) et de 4 225 € HT sur le marché Contrôle Technique.
Ces marchés s'élèvent donc respectivement à 8 400 € HT et 13 955 € HT.
- **Décision n°3** : Du fait de la délégation donnée pour l'attribution des marchés pour l'assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier, M. le Maire informe l'assemblée que :
 - l'assureur SMA/BEAH a été retenu pour 30 457.38 € HT en Dommages Ouvrage (et 2 631.52 € HT en assurance Constructeur Non Réalisateur, prise en charge par le SIDEC)
 - et l'assureur MAF/BEAH à hauteur de 11 414.41 € HT pour l'assurance Tous Risques Chantier.
- **Prêt pour financement des travaux du Duchet et emprunt relais**
La meilleure offre est celle du Crédit Agricole, valable jusqu'au 15/09/2021 : Il s'agit de réaliser
 - 1 emprunt de 1.9 M€ sur 18 ans, à taux fixe de 0.99%, remboursement trimestriel de 28 842 € (ou sur 20 ans à 1.06% remboursement trimestriel de 26 387.72 €). Il est proposé de retenir l'offre sur 18 ans. Le prêt doit être débloqué avant le 31/12/2021 ;
Vote à l'unanimité.
 - 1 prêt relais d'une enveloppe mobilisable maxi de 2.4 M€ sur 24 mois à 0.4 %, variable. Les crédits seront appelés en fonction des besoins dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.
Vote à l'unanimité.

3) Plan Local d'Urbanisme intercommunal

M. BRUNEEL rappelle le contexte et les contraintes. Les documents sont disponibles et consultables sur le site de la Grandvallièrre et redonne les objectifs du PLUi :43

Accueillir un développement démographique adapté, poursuivre l'amélioration des services pour les habitants du Grandvaux, préserver les paysages, les activités agricole et forestière, développer le

tourisme, valoriser les zones d'activités économiques, œuvrer pour la protection des richesses environnementales, favoriser l'économie d'énergie et la production d'énergie renouvelable...

Il indique :

- qu'il a fallu négocier énormément pour qu'un taux d'augmentation de la population de + 0.46 % annuel soit retenu sur la durée du PLUi (historiquement, la progression de la population était de 0.12% entre 1999 et 2007, puis 0.40% entre 2007 et 2016),
- que la législation et le SCOT encadrent les possibilités d'extension de l'enveloppe urbaine des communes, que la mobilisation des « dents creuses » (terrains constructibles entre 2 habitations) et la réhabilitation des constructions existantes sont privilégiées, enfin que la règle générale est maintenant d'artificialiser le moins possible les terrains agricoles et naturels. Tout ceci a fait l'objet de nombreuses discussions lors des différents COPILs pour finalement être accepté.

A ce stade de la présentation, une partie du conseil réagit. Les remarques portent sur le manque de souplesse du document, un ressenti négatif sur le rôle des services de l'Etat et des bureaux d'études, des choix apparaissant peu adaptés au territoire (des zones urbanisables instaurées là où la majorité des propriétaires ne sont pas vendeurs, des zones non urbanisables là où ils le seraient ...).

Il s'avère impossible dans ces conditions d'aborder les points sur lesquels le vote du conseil devait porter à savoir : les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

A l'issue des échanges de points de vue et des tentatives d'explication de M. BRUNEEL, M. le Maire propose un vote à bulletin secret.

Avec 4 votes favorables, 10 votes défavorables et 3 blancs, le projet de PLUi est rejeté en état.

4) Convention avec l'Espace Nordique Jurassien

Comme les années précédentes, l'ENJ a transmis une convention qui fixe notamment des engagements de réciprocité entre les domaines. Le Conseil autorise le Maire à signer cette dernière.

Lors du dernier conseil, il a été évoqué la gestion du domaine skiable. L'avocat consulté sur les aspects juridiques du mode de gestion à mettre en place pour le bâtiment du Duchet et les équipements liés, avait conseillé de retirer la gestion du domaine skiable.

Après discussion, on ne change rien à la convention mise en place pour le domaine skiable ; la Commune participera à l'entretien des pistes.

5) La Maison Pour Tous : Position du Conseil sur la vente du bâtiment du 20, Les Pessettes à Prénovel

Consulté, le Conseil Municipal donne son accord à la Maison Pour Tous, pour la vente du bâtiment sis au 20, Les Pessettes.

6) Acquisition de terrains :

- **Demande de M. Melvin GOUBET**, habitant de Villard-sur-Bienne, qui sollicite la Commune pour l'achat d'une bande de terrain entre sa propriété et la route, d'une superficie de 610 m², au prix de 1 200 €. Accord à l'unanimité. La vente sera acquise avec l'accord des 2 autres copropriétaires : Les Communes de Lézat (Hauts de Bienne) et le CCAS de la Rixouse.
- **Demande de M. Yann PIARD**, habitant des Piards, qui souhaiterait acquérir la parcelle non constructible qui jouxte le garage. Des renseignements complémentaires seront demandés sur la destination de cet achat.
- **Demande de M. Cyril BOYER**, domicilié à Prémanson, pour l'acquisition du lot 18 (980 m²) du lotissement des Bouchets (suite à un désistement) au prix de 23 520 €, pour une résidence principale. Accord à l'unanimité.

7) Admission en non-valeur

La Trésorerie demande une délibération pour l'annulation de créances irrécouvrables malgré des poursuites, pour un montant de 29.07 €. Accord à l'unanimité.

8) Régie d'exploitation du réseau de chaleur / Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se faire aider pour la mise en place d'une régie d'exploitation d'un réseau de chaleur bois-énergie et un accompagnement sur un an, et lance un marché de prestations intellectuelles.

Cette assistance portera sur le conseil du type de prestations à engager pour l'exploitation-maintenance des équipements, la rédaction des pièces du marché pour le recrutement des entreprises à intervenir dans l'exploitation-maintenance et dans la fourniture des combustibles ; ainsi qu'une aide pendant la 1^{ère} année d'exploitation et un accompagnement dans l'établissement du compte rendu d'exploitation et d'activité du service.

9) Annulation d'une délibération à la demande de la Sous-Préfecture / Exonération de la part communale de la taxe foncière

M. le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Sous-Préfecture qui demande le retrait de la délibération prise concernant la construction de Mme Cathy COUANON, du fait qu'elle porte sur un cas particulier et ne remplit pas la condition de portée générale.

Le Conseil décide de retirer cette délibération. Ce dossier sera examiné de façon plus générale lors d'un prochain conseil.

10) Infos rentrée / Centre de Loisirs de Prénovel- Ecole

Ecole : Pas d'internet le jour de la rentrée et photocopieur en panne.

Centre de Loisirs :

- A Prénovel, problème de téléphonie également. L'intégration des agents se met en place correctement.
Le changement de tarification à Prénovel suscite des remarques.
- A Villard sur Biemme, Mme VADOT a effectué des heures complémentaires pendant le congé maladie de Mme LOISON. Il faudra prévoir un personnel de remplacement pour que Mme LOISON puisse prendre ses congés annuels.
Des retours très positifs du mini-camp itinérant.

11) Questions diverses

- Le SIDEC arrête son service CLOUD, qui permet de travailler depuis les différentes mairies ou à distance. Le SIDEC nous accompagne pour mettre en place la solution alternative : Hébergement des logiciels métiers (paie, compta, état-civil – élections) par le fournisseur de logiciels et achat d'une licence Microsoft 365. Le coût passera de 1 104 € à 1 520 € /an. Sauvegarde bureautique à organiser avec l'aide du SIDEC.
- Une demande a été formulée de remettre en état le parcours de santé et le sentier botanique. M. MICHALET gèrera le dossier.
- M. DUJARDIN suggère d'organiser une matinée « entretien » pour l'aire de jeux de Villard.
- L'entreprise EIFFAGE interviendra à partir du lundi 13 septembre pour du point à temps. Pour information, la Commune a 61 km de voirie à entretenir.
- Location de la salle des fêtes de Prénovel pour les associations communales : Tarif à revoir.
- Manifestation « Les Virades de l'Espoir », le 26 septembre : Environ 750 motards sont attendus et prennent leur repas au Duchet => Appel à bénévoles.
- Autre manifestation : Le Personnel du Duchet participe bénévolement à l'Ultra Trail des Monts Jura, les 1^{er}, 2 et 3 octobre => Appel à bénévoles, également.
- Un essai de débroussaillage avec un broyeur à fléaux autoporté sera réalisé en bas de la Faicle. Jura Motoculture d'Orgelet, entre autre, doit fournir un devis.
- RDV pour la pose de la 1^{ère} pierre des travaux du Duchet, avec les financeurs, le SIDEC, les entreprises et les élus : Vendredi 5 / 11 à 10h30 au Duchet.

Séance levée à 22h55.

Fait à Nanchez, le 23 septembre 2021.

Le Maire,
Yvan AUGER